

ASI-Vd Association suisse des infirmières et infirmiers
Avenir Social section Vaud
APEMS Association du personnel des EMS vaudois
SSP-Vaud Syndicat suisse des services publics

ASE-Vd Association suisse des Ergothérapeutes
SUD Fédération syndicale SUD - service public
SYNA-Vd Syndicat interprofessionnel

PRÉAVIS DE GRÈVE

POUR LA JOURNÉE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019



@eric roset

Mêmes patient-e-s
=
Même travail
=
Même salaire!

Les organisations syndicales SSP-Vaud, SUD et SYNA-Vd, ainsi que les organisations professionnelles ASI-Vd, Avenir Social, APEMS et ASE-Vd ne cessent de dénoncer les inacceptables inégalités salariales entre les secteurs public et parapublic de la santé et de revendiquer l'amélioration des conditions de travail pour le personnel du secteur parapublic de la santé.

Le présent préavis de grève est déposé par les organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT-San pour l'ensemble des personnels travaillant dans les services et établissements du secteur sanitaire parapublic vaudois avec pour objectif la concrétisation des revalorisations salariales promises, à savoir :

- Les travailleuses et travailleurs des EMS, des Hôpitaux régionaux et des soins à domicile et les organisations syndicales et professionnelles qui les représentent somment les employeurs membres des faïtières patronales HEVIVA, FEDEREMS, FHV et AVASAD d'octroyer les améliorations salariales promises dès le 1^{er} septembre 2019 pour les EMS et dès le 1^{er} janvier 2020 dans les hôpitaux et les soins à domicile, et d'appliquer immédiatement la grille salariale de la Convention collective de travail de l'Hôpital Riviera-Chablais (CCT-HRC) à l'ensemble du personnel du secteur sanitaire parapublic.
- Les organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT-San revendiquent, dans le cadre de la bascule vers la grille salariale de la CCT-HRC, l'application des classifications du catalogue des fonctions du personnel de l'Hôpital Riviera-Chablais à l'ensemble des fonctions exercées au sein des services et établissements du secteur sanitaire parapublic (excepté les collaborateurs et collaboratrices cité-e-s à l'alinéa 2 de l'art. 1.3 de la CCT-San), et plus particulièrement pour les fonctions suivantes :
 - Aides et auxiliaires en soins A : classes 3 à 4 de la nouvelle classification
 - ASSC : classes 5 à 8 avec passage automatique en 6 dès une année d'expérience
 - Soignant-e diplômé-e BSc ou ES : classes 11 à 14 avec passage automatique en classe 12 dès la 1^{ère} année de pratique dans la profession et progression liée à l'expérience
 - Classes 14 à 16 : avec progression liée aux responsabilités
 - Classe 16 à 18 : avec perfectionnement certifié (CAS, DAS)
 - Soignant-e diplômé-e MSc : classes 18-22 avec passage automatique en classe 19 dès la 1^{ère} année.

Nous revendiquons l'application par analogie pour les autres fonctions selon le tableau situé au verso.

ASI-Vd Association suisse des infirmières et infirmiers
Avenir Social section Vaud
APEMS Association du personnel des EMS vaudois
SSP-Vaud Syndicat suisse des services publics

ASE-Vd Association suisse des Ergothérapeutes
SUD Fédération syndicale SUD - service public
SYNA-Vd Syndicat interprofessionnel

Tableau récapitulatif du passage des fonctions CCTsan à CCT HRC

Fonctions soignantes	CCT san	min	max	Classes HRC	min	max
Aide et auxiliaire en soins A (cours CR)	5 à 9	3748	5145	3 à 4	4231	5918
Aide en soins B (AFP)	9 à 11	3896	5491	4 à 5	4352	6096
ASSC (CFC)	10 à 15	4012	6405	5* à 8	4476	6616
ASSC (CFC + brevet)				9 à 11	5008	7206
Soignant diplômé	15-17	4727	6884	11	5298	7206
Soignant diplômé A (BSc ou ES)	17-19	5052	7434	11* à 14	5298	7834
" B	19-21	5366	8029	14 à 16	5764	8293
" C	20-22	5533	8345	16 à 18	6097	8771
" D	21-23	5693	8669	19-21	6633	9117
Soignant diplômé A (MSc)	22-25	5855	9005	18*-22	6449	9377
" B	24-28	6188	10486	20-25	6822	10206

Fonctions administratives						
Aide de bureau (sans formation)	4 à 8	3748	4982	1* à 3	4000	5761
Employé de bureau (AFP)	8 à 11	3814	5491	4 à 5	4352	6096
Secrétaire médicale A sans (CFC)	7 à 12	3748	5706	4 à 5	4352	6096
Employé d'admin A (CFC)	10 à 14	4012	6163	5* à 8	4476	6616
" B	14 à 16	4571	6623	8 à 9	4870	6808
" C	16 à 18	4885	7153	9 à 11	5008	7206
Employé d'admin A (BSc)	17 à 19	5052	7434	11* à 14	5298	7834
" B	19 à 21	5366	8029	14 à 16	5764	8293

Fonctions hôtelières, intendance, cuisine technique						
Aide d'exploitation (sans formation)	4 à 8	3748	4982	1* à 3	4000	5761
Employé d'exploitation (AFP)	8 à 11	3814	5491	4 à 5	4352	6096
Employé d'exploitation A (CFC)	10 à 14	4012	6163	5* à 8	4476	6616
" B	14 à 16	4571	6623	8 à 9	4870	6808
" C	16 à 18	4885	7153	9 à 11	5008	7206

Fonctions dans l'animation						
Aide (sans formation)	5 à 9	3748	5145	1* à 3	4000	5761
Aide et auxiliaire en accompagnement A (cours CR)				3 à 4	4231	5918
Aide et auxiliaire en accompagnement B (AFP)	9 à 11	3896	5491	4 à 5	4352	6096
ASE (CFC)	10 à 14	4012	6163	5* à 8	4476	6616
Travailleur-euse sociale A (BSc)	17 à 19	5052	7434	11* à 14	5298	7834
Travailleur-euse sociale B (BSc)	19 à 21	5366	8029	14 à 16	5764	8293
Travailleur-euse sociale avec spécialisation	20 à 22	5533	8345	16 à 18	6097	8771

*passage automatique à la classe supérieure dès un an de pratique dans le domaine

